



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES - AO/Z00/DBA/074/2024

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLIMATISEURS DE TYPE VRV ET SPILT DANS LES
IMMEUBLES DU SIÈGE DE LA BCEAO ET DU CENTRE AÉRÉ DE YOFF À DAKAR**

AVRIL 2024

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les biens qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du matériel livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison des équipements.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet du marché

Le présent dossier d'appels d'offres a pour objet la fourniture et l'installation de climatiseurs de type VRV et Split dans les locaux du Siège de la BCEAO et du Centre Aéré, à Dakar.

I.17. Allotissement

Le dossier d'appel d'offres comprend trois (03) lots distincts, à savoir :

- **Lot 1** : fourniture et installation de climatiseurs de type VRV dans les immeubles du Siège de la BCEAO à Dakar ;
- **Lot 2** : fourniture et installation de climatiseurs de type split dans les locaux du Siège de la BCEAO, à Dakar ;
- **Lot 3** : fourniture et installation de climatiseurs de type split au Centre Aéré de Yoff, à Dakar.

I.18. Visite des lieux

Une visite obligatoire des installations existantes sera organisée uniquement pour le Lot 1 afin de permettre aux candidats d'apprécier la consistance des travaux. **Tout candidat n'ayant pas participé à ladite visite verra son offre rejetée.**

Elle sera organisée le **mardi 14 mai 2024 à partir de 10 Heures TU.**

Les soumissionnaires devront manifester leur intérêt par courrier électronique aux adresses courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int et courrier.zdps@bceao.int en précisant les références (nom et prénom(s)) des représentants devant prendre part à ladite visite **au plus tard le vendredi 10 mai 2024.**

I.19. Options

La proposition d'options est autorisée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.20. Variante

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre **(4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
 - une présentation du soumissionnaire ;
 - une offre technique ;
 - une offre financière.
-

I.21.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe I**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être reprise sur papier en-tête du soumissionnaire et signée par un responsable dûment habilité.

I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe II**.
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge des réparations pendant la période de garantie le cas échéant ;
- le nom du transitaire local pour les formalités douanières le cas échéant ;
- la copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2020, 2021 et 2022) ;
- l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.21.3. Offre technique

L'offre technique devrait comprendre :

- les spécifications techniques et fonctionnelles conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur du matériel proposé ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires réalisés justifiées par des attestations de bonne exécution ;
- toute autre information technique jugée utile.

I.21.4 Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre :

- le devis détaillé pour la fourniture du matériel ;
- les frais de livraison et d'installation le cas échéant ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités ;
- formulaire de décomposition de l'offre financière, joint en **annexe III**.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur la liste des matériels et services connexes devront être énumérés.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison dans les locaux de la Banque Centrale (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.22. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.23. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **lundi 3 juin 2024 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLIMATISEURS DE TYPE VRV ET SPLIT DANS LES IMMEUBLES DU SIÈGE DE LA BCEAO ET DU CENTRE AÉRÉ DE YOFF, À DAKAR”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

I.25. Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.26. Lieu de livraison

La livraison des équipements commandés s'effectuera selon le mode DAP « Delivered At Place », conformément aux incoterms 2020 dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA (Dakar-Sénégal).

I.27. Réception

La réception interviendra en deux (2) temps, selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison des matériels et le constat de leur bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la confirmation à l'usage du bon fonctionnement des matériels livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

I.28. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du procès verbal de réception provisoire ;
- soixante-cinq pour cent (65%) à la livraison conforme, attestée par la signature d'un procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie fixée à un (1) an, ou dès la réception définitive sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.29. Garantie

Tous les équipements doivent être livrés neufs avec les dernières versions en date. Ils devront être garantis d'au moins un (1) an, dans les locaux de la BCEAO.

En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison des matériels dans les locaux de la BCEAO.

Le non-respect de cette clause constituera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le bon usage des matériels livrés, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DES CLIMATISEURS DE TYPE VRV DANS LES IMMEUBLES DU SIÈGE DE LA BCEAO

Lot 1 : fourniture et installation de climatiseurs de type VRV dans les immeubles du Siège de la BCEAO à Dakar

II.1 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations attendues concernent :

- la dépose et la reprise des appareils à remplacer ;
- la fourniture de nouveaux appareils y compris tous les accessoires de pose ;
- l'installation des nouveaux appareils dans les locaux ci-après désignés ;
- la mise en service des appareils et les essais de fonctionnement des nouvelles installations ;
- la reprise de la peinture du faux plafond, des corniches et des murs le cas échéant.

NB : Les travaux se feront toutes sujétions comprises.

II.1.1 - Caractéristiques de climatiseurs de type VRV à remplacer

Localisation	Unités extérieures	Unités intérieures	Marque
Bâtiment Tour : bureaux M12 et M13 de la Tour	1 unité / 10 KW de puissance frigorifique	2 unités en allège / 5 KW de puissance frigorifique chacune	MITSUBISHI
Bâtiment Tour : bureaux 1505, 1508 et 1509 de la Tour	1 unité / 22 KW de puissance frigorifique	3 unités en allège / 5 KW de puissance frigorifique chacune	MIDEA
Bâtiment Tour : 1501, 1515 et la salle de réunion du 15 ^{ème} de la Tour	1 unité / 28 KW de puissance frigorifique	5 unités en allège / 5 KW de puissance frigorifique chacune	DAIKIN
Bâtiment Tour : bureaux du 16 ^{ème} et du restaurant du 18 ^{ème}	1 unité / 28 KW de puissance frigorifique	2 allèges / 2,5 CV de puissance frigorifique chacune	DAIKIN

II.1.2 - Caractéristiques de climatiseurs de type VRV à fournir en besoins nouveaux

Les nouveaux climatiseurs de type VRV à installer devront avoir les caractéristiques suivantes :

Localisation	Unités extérieures	Unités intérieures
Bâtiment Tour : bureaux M12 et M13 de la Tour	Nombre : 1 Alimentation : 400V/3Ph/50Hz Puissance frigorifique : 10 KW Type : VRV Inverter EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure ≥ 20 m	Nombre : 2 Alimentation : 230 V/Ph / 50 Hz Puissance frigorifique : 5 - 6 KW Type : allège Télécommandes filaires : 2 Niveau sonore mini : ≤ 34 dbA

Localisation	Unités extérieures	Unités intérieures
Bâtiment Tour : bureaux 1505, 1508 et 1509 de la Tour	Nombre : 1 Alimentation : 400V/3Ph/50Hz Puissance frigorifique : 20 KW Type : VRV Inverter EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure \geq 20 m	Nombre : 3 Alimentation : 230 V/Ph / 50 Hz Puissance frigorifique : 5 - 6 KW Type : mural Télécommandes filaires : 3 Niveau sonore mini : \leq 32 dbA
Bâtiment Tour : 1501, 1515 et la salle de réunion du 15 ^{ème} étage	Nombre : 1 Alimentation : 400V/3Ph/50Hz Puissance frigorifique : 28 KW Type : VRV Inverter EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure \geq 20 m	Nombre : 5 Alimentation : 230 V/Ph / 50 Hz Puissance frigorifique : 5 - 6 KW Type : 2 muraux et 3 allèges Télécommandes filaires : 3 Niveau sonore mini : \leq 32 dbA
Bâtiment Tour : bureaux 1612 et du restaurant du 18 ^{ème} étage	Nombre : 1 Alimentation : 400V/3Ph/50Hz Puissance frigorifique : 28 KW Type : VRV Inverter EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure \geq 20 m	Nombre : 5 Alimentation : 230 V/Ph / 50 Hz Puissance frigorifique : 5 - 6 KW Type : allège Télécommandes filaires : 3 Niveau sonore mini : \leq 34 dbA
TOTAL	4	15

IMPORTANT

- Les appareils devront être, de préférence, de marques DAIKIN, CARRIER, AIRWELL, ou toute autre marque de qualité équivalente, à préciser. Ils devront avoir une très haute performance énergétique et subir un traitement anti corrosion. Leurs notices techniques, rédigées en langue française, devront être obligatoirement jointes aux offres.
- La performance énergétique des appareils proposés sera déterminant dans le choix de l'adjudicataire du marché.
- L'ensemble des tuyauteries devra être isolé avec de l'armaflex approprié d'excellente qualité et protégé à l'extérieur par un produit de type « flintkote ».
- Les disjoncteurs de protection devront être de courbe C de marque SCHNEIDER ou LEGRAND et devront être montés dans des coffrets SCHNEIDER ou équivalent (au cas où les protections actuelles seraient à remplacer).
- Les appareils devront être livrés avec les manuels d'utilisation et de service.
- Les offres devront inclure une garantie constructeur d'au moins 1 an à compter de la date de réception provisoire des travaux.
- Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre.

II.2 - CADRES DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE CLIMATISEURS VRV (à titre indicatif)

Cadre de devis pour le fourniture et la pose de 4 climatiseurs de type VRV

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT/HDD (F CFA)
<p>1 - Fourniture d'un (1) climatiseur VRV comprenant :</p> <p>Unité extérieure de 10 KW sous 400V/3Ph/50Hz pour les bureaux M12 et M13 de la Tour (caractéristiques techniques à préciser)</p> <p>Unité intérieure de type split allège de 5-6 KW sous 220-240 V/1Ph/50Hz (caractéristiques techniques à préciser)</p>	<p>1</p> <p>2</p>		
<p>2 - Fourniture d'un (1) climatiseur VRV comprenant :</p> <p>Unité extérieure de 20 KW sous 400V/3Ph/50Hz pour les bureaux 1505, 1508 et 1509 de la Tour (caractéristiques techniques à préciser)</p> <p>Unité intérieure de type split mural de 5-6 KW sous 220-240 V/1Ph/50Hz (caractéristiques techniques à préciser)</p>	<p>1</p> <p>3</p>		
<p>3 - Fourniture d'un (1) climatiseur VRV comprenant :</p> <p>Unité extérieure de 28 KW sous 400V/3Ph/50Hz pour les bureaux 1501, 1515 et la salle de réunion du 15^{ème} étage de la Tour (caractéristiques techniques à préciser)</p> <p>Unité intérieure de type split mural de 5-6 KW sous 220-240 V/1Ph/50Hz pour les bureaux 1501 et 1515 (caractéristiques techniques à préciser)</p> <p>Unité intérieure de type split allège de 5-6 KW sous 220-240 V/1Ph/50 Hz pour la salle de réunion du 15^{ème} étage (caractéristiques techniques à préciser)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p>		
<p>4 - Fourniture d'un (1) climatiseur VRV comprenant :</p> <p>Unité extérieure de 28 KW sous 400V/3Ph/50Hz pour les bureaux 1612 et du restaurant du 18^{ème} étage (caractéristiques techniques à préciser)</p> <p>Unité intérieure de type split allège de 5-6 KW sous 220-240 V/1Ph/50Hz (caractéristiques techniques à préciser)</p>	<p>1</p> <p>5</p>		

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT/HDD (F CFA)
<p>5 - Fourniture de divers accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle installation de VRV tels que les coffrets électriques équipés, câbles liaisons électriques, liaisons frigorifiques, fluides frigorigènes, supports métalliques ou dalles pour l'unité extérieure, etc. (Liste détaillée à donner et caractéristiques techniques à préciser) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VRV bureaux M12 et M13 - VRV bureaux 1505, 1508 et 1509 - VRV bureaux 1501, 1515 et la salle de réunion du 15^{ème} étage - VRV bureau 1612 et du restaurant du 18^{ème} étage 	<p style="text-align: center;">U</p> <p style="text-align: center;">Ens</p> <p style="text-align: center;">Ens</p> <p style="text-align: center;">Ens</p> <p style="text-align: center;">Ens</p>		
<p>6 - Remise en état, le cas échéant, du faux plafonds comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réparation de toutes fissures existantes et des ouvertures nécessaires à la mise en oeuvre des nouveaux appareils de climatisation ; - la reprise de la peinture du faux plafond et des murs des locaux. 	<p style="text-align: center;">Ens</p> <p style="text-align: center;">Ens</p>		
<p>7 - Main d'oeuvre pour la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouveaux appareils de climatisation</p>	<p style="text-align: center;">Ens.</p>		
<p>8 - Moins-value de reprise des appareils existants</p>	<p style="text-align: center;">Forfait</p>		
<p>MONTANT TOTAL HT/ HDD (FCFA)</p>			

Le présent cadre de devis quantitatif est donné à titre indicatif, le soumissionnaire pourra l'enrichir des éléments qu'il estimera nécessaires pour la bonne exécution des travaux afin d'accroître le niveau de sécurité ou d'apporter des éléments normatifs qui n'auraient pas été explicitement indiqués dans les présents cahiers des charges. Cependant, le minimum indiqué devra apparaître dans son offre.

Lot 2 : Fourniture et installation de climatiseurs de type split dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar

1. Description des prestations

Les prestations attendues concernent :

- la dépose et la reprise des appareils à remplacer ;
- la fourniture de nouveaux appareils y compris tous les accessoires de pose ;
- l'installation des nouveaux appareils dans les locaux ci-après désignés ;
- la mise en service des appareils et les essais de fonctionnement des nouvelles installations ;
- la reprise de la peinture du faux plafond, des corniches et des murs le cas échéant.

NB : Les travaux se feront toutes sujétions comprises.

2. Caractéristiques des climatiseurs de type Split pour les locaux du Siège de la BCEAO

Les nouveaux climatiseurs de type split à installer devront avoir les caractéristiques suivantes :

Type de Split	Caractéristiques
Split allège	Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 24 000 BTU Type : Inverter Niveau sonore min de l'unité intérieure : < 26 dbA EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure : 20 m
Split mural	Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 12 000 BTU Type : Inverter Niveau sonore min de l'unité intérieure : < 26 dbA EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure : 10 m
TOTAL	

IMPORTANT

- Les appareils devront être, de préférence, des marques DAIKIN, CARRIER, AIRWELL, ou toute autre marque de qualité équivalente, à préciser. Ils devront avoir une très haute performance énergétique et subir un traitement anti corrosion. Leurs notices techniques, rédigées en langue française, devront être obligatoirement jointes aux offres.
- La performance énergétique des appareils proposés sera déterminant dans le choix de l'adjudicataire du marché.
- L'ensemble des tuyauteries devra être isolé avec de l'armaflex approprié d'excellente qualité et protégé à l'extérieur par un produit de type « flintkote ».
- Les disjoncteurs de protection devront être de courbe C de marque SCHNEIDER ou LEGRAND et devront être montés dans des coffrets SCHNEIDER ou équivalent (au cas où les protections actuelles devraient être remplacées).
- Les appareils devront être livrés avec les manuels d'utilisation et de service.
- Les offres devront inclure une garantie constructeur d'au moins 1 an à compter de la date de réception provisoire des travaux.

- Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre.

3.Cadres de devis quantitatif et estimatif pour la fourniture et l'installation de climatiseurs de type Split pour le Siège de la BCEAO, à Dakar (à titre indicatif)

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT/HDD (F CFA)
1 - Fourniture de climatiseurs splits allèges 24 000 BTU (caractéristiques techniques à préciser)	2		
2 - Fourniture de climatiseurs splits muraux 12 000 BTU (caractéristiques techniques à préciser)	3		
3 - Fourniture de liaisons frigorifiques doubles isolées avec du polyéthylène avec gaufrage (à raison de 6 m par climatiseur)	30 m		
4 - Fourniture de liaisons électriques et de commande (à raison de 6 m par climatiseur)	30 m		
5 - Fourniture de divers accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle installation de climatiseurs tels que les fluides frigorigènes, les supports métalliques ou dalles pour l'unité extérieure, etc. (Liste détaillée à donner et caractéristiques techniques à préciser)	Ens.		
6 - Main d'oeuvre pour la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouveaux appareils de climatisation	Ens.		
MONTANT TOTAL HT/ HDD (FCFA)			

Les présents cadres de devis quantitatifs sont donnés à titre indicatif. Le soumissionnaire pourra l'enrichir des éléments qu'il estimera nécessaires pour la bonne exécution des travaux afin d'accroître le niveau de sécurité ou d'apporter des éléments normatifs qui n'auraient pas été explicitement indiqués dans les présents cahiers des charges. Cependant, le minimum indiqué devra apparaître dans son offre.

Lot 3 : Fourniture et installation de climatiseurs de type SPLIT dans les locaux du Centre Aéré de Yoff à Dakar

1. Description des prestations

Les prestations attendues concernent :

- la dépose et la reprise des appareils à remplacer ;
- la fourniture de nouveaux appareils y compris tous les accessoires de pose ;
- l'installation des nouveaux appareils dans les locaux ci-après désignés ;
- la mise en service des appareils et les essais de fonctionnement des nouvelles installations ;
- la reprise de la peinture du faux plafond, des corniches et des murs le cas échéant.

NB : Les travaux se feront toutes sujétions comprises.

2. Caractéristiques des climatiseurs de type Split pour le Centre Aéré de Yoff à Dakar

Les nouveaux climatiseurs de type split à installer devront avoir les caractéristiques suivantes :

Type de Split	Caractéristiques
Split allège	Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 24 000 BTU Type : Inverter Niveau sonore min de l'unité intérieure : < 26 dbA EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure : 20 m
Split mural	Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 18 000 BTU Type : Inverter Niveau sonore min de l'unité intérieure : < 26 dbA EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure : 10 m
Split mural	Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 12 000 BTU Type : Inverter Niveau sonore min de l'unité intérieure : < 26 dbA EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure : 10 m
TOTAL	

IMPORTANT

- Les appareils devront être, de préférence, des marques DAIKIN, CARRIER, AIRWELL, ou toute autre marque de qualité équivalente, à préciser. Ils devront avoir une très haute performance énergétique et subir un traitement anti corrosion. Leurs notices techniques, rédigées en langue française, devront être obligatoirement jointes aux offres.
- La performance énergétique des appareils proposés sera déterminant dans le choix de l'adjudicataire du marché.
- L'ensemble des tuyauteries devra être isolé avec de l'armaflex approprié d'excellente qualité et protégé à l'extérieur par un produit de type « flintkote ».
- Les disjoncteurs de protection devront être de courbe C de marque SCHNEIDER ou LEGRAND et devront être montés dans des coffrets SCHNEIDER ou équivalent (au cas où les protections actuelles devraient être remplacées).

- Les appareils devront être livrés avec les manuels d'utilisation et de service.
- Les offres devront inclure une garantie constructeur d'au moins 1 an à compter de la date de réception provisoire des travaux.
- Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre.

3. Cadres de devis quantitatif et estimatif pour la fourniture et l'installation de climatiseurs Split au Centre Aéré de Yoff à DAKAR (à titre indicatif)

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT/HDD (F CFA)
1 - Fourniture de climatiseurs splits allèges 24 000 BTU (caractéristiques techniques à préciser)	2		
2 - Fourniture de climatiseurs splits muraux 18 000 BTU (caractéristiques techniques à préciser)	1		
3 - Fourniture de climatiseurs splits muraux 12 000 BTU (caractéristiques techniques à préciser)	5		
4 - Fourniture de liaisons frigorifiques doubles isolées avec du polyéthylène avec gaufrage (à raison de 6 m par climatiseur)	48 m		
5 - Fourniture de liaisons électriques et de commande (à raison de 6 m par climatiseur)	48 m		
6 - Fourniture de divers accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle installation de climatiseurs tels que les fluides frigorigènes, les supports métalliques ou dalles pour l'unité extérieure, etc. (Liste détaillée à donner et caractéristiques techniques à préciser)	Ens.		
7 - Main d'oeuvre pour la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouveaux appareils de climatisation	Ens.		
MONTANT TOTAL HT/ HDD (FCFA)			

Les présents cadres de devis quantitatifs sont donnés à titre indicatif. Le soumissionnaire pourra l'enrichir des éléments qu'il estimera nécessaires pour la bonne exécution des travaux afin d'accroître le niveau de sécurité ou d'apporter des éléments normatifs qui n'auraient pas été explicitement indiqués dans les présents cahiers des charges. Cependant, le minimum indiqué devra apparaître dans son offre.

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES**ANNEXE I : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : [Indiquer l'objet de l'appel d'offres]

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros réparti comme suit [préciser l'allotement selon le cas].

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce				
Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
	Année N-1	Année N-2	Année N-3	
Bilan				
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : ___

Nom et titre du signataire : ___

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____

ANNEXE 3 : Formulaire de Décomposition offre financière (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)

Le montant doit inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre:

I- La fourniture et installation

Désignation	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Prix total HT (FCFA)
MONTANT GLOBAL HT/ HDD			

N.B. : Les cadres ci-dessus sont donnés à titre indicatif et pourraient être complétés sur la base de l'expérience et de l'expertise du soumissionnaire.

II- Les frais connexes

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total

Signature du représentant habilité : ____

Nom et titre du signataire : ____

Nom de l'entreprise ou du groupement) : ____